



Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 10'000.- pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Une piste de pétanque existait au sein du village de Fresens. Celle-ci se situait à côté de l'ancien hangar à la rue du Vieux-Puits 8 (en bleu sur le plan ci-dessous).

Le terrain a été rendu inutilisable pour cette pratique principalement à cause des eaux pluviales ainsi que son utilisation comme passage.

Aujourd'hui, l'assemblée villageoise (AV) de Fresens demande à ce qu'un terrain de pétanque soit réhabilité dans la même zone.

2. Le projet

Le choix du lieu s'est porté sur le côté Est du hangar, devant la porte (en rouge sur le plan). L'accès au hangar serait assuré puisque le terrain est à niveau et le passage qui se fait par le Nord du hangar pourrait se faire sans utiliser la piste de pétanque. Une vision locale en compagnie de l'AV a été effectuée.



3. Détail du crédit

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts :

Piste de pétanque	
Types de travaux	Montants devisés
Installation de chantier et piquetage	CHF 400.00
Terrassement et évacuation des déblais	CHF 1'600.00
Drainage	CHF 1'100.00
Traverses en chêne naturel	CHF 2'300.00
Tout-venant	CHF 1'800.00
Gravier-gras	CHF 1'400.00
Remises en état	CHF 500.00
Transports, machines, déchets	CHF 900.00
Total	CHF 10'000.00

4. Conclusion

Dans le cadre du budget des investissements 2023, ce crédit faisait partie des « petits crédits » de moins de CHF 50'000.-. Votre autorité avait, pour certaines raisons, voulu retirer ce point pour un passage ad hoc au sein des commissions.

Ce rapport a été présenté à la commission technique le 23 octobre 2023. La commission a émis un préavis favorable à l'unanimité.

Cette piste de pétanque est très attendue par les habitant-e-s qui ont à cœur de garder des lieux de rencontre au sein du village de Fresens. Cet investissement s'inscrit dans la même logique que la rénovation de l'ancien collège situé d'ailleurs à proximité directe. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 10'000.-.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 1^{er} novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
François Del Rio Tom Egger



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 10'000.- pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} novembre 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 10'000.- est accordé au Conseil communal pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens.

Art. 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 3424 Culture et loisirs », et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La présidente, La secrétaire,
Donatella Vantaggio Maëlle Petitpierre